

Avis sur le projet de parc éolien Portes de Champagne II

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le 25 novembre 2022, à Saint-Bon.

Messieurs,

Je suis habitante de la commune de SAINT-BON, commune se trouvant dans un rayon de 6 kilomètres autour du site concerné par le projet.

Je suis fortement **défavorable** à ce projet d'extension du parc éolien déjà existant. En effet, j'estime qu'un parc de six éoliennes est déjà suffisant dans le paysage des petits villages des Essarts-le-Vicomte et de La Forestière. Je peux comprendre que nous devons tous faire notre part dans le mix énergétique et j'estime que ces communes ont fait la leur. Si un parc de six est tolérable, un parc de onze (soit quasiment le double) ne l'est pas. Ce problème n'est d'ailleurs pas un cas isolé, car les communes aux alentours sont également concernées : un projet d'extension à Nesle-la-Reposte, qui a déjà trois éoliennes et l'extension du parc d'Escardes où trois éoliennes sur la commune de Saint-Bon se rajouteront prochainement aux six déjà existantes. Ce n'est donc pas la densification d'un seul parc, mais celle de nombreux parcs déjà existants. Cette densification conduira à l'encerclement de nos villages et à la détérioration de notre paysage. Je sais que l'argument de l'impact négatif sur le paysage est souvent contesté par les promoteurs, mais il semble qu'il soit un argument de poids pour l'UNESCO. Les villages des Essarts-le-Vicomte et de la Forestière sont à une vingtaine de kilomètres de Provins, ville classée au patrimoine mondiale de l'UNESCO et autour de cette ville, il n'y a **aucune** éolienne. Et quid des vignobles de Champagne eux aussi classés qui se trouvent derrière la forêt de la Traconne ? Le projet est tout de même en zone d'exclusion de la charte UNESCO ! En effet, je ne suis pas certaine que des coteaux champenois cernés d'éoliennes soient très vendeurs...

En dehors des zones classées à l'UNESCO, nous ne pouvons que constater les disparités qui existent entre les territoires. Par exemple, la Marne cumule déjà des centaines d'éoliennes, lorsque que sa voisine, la Seine-et-Marne n'en a qu'une vingtaine. C'est également le même constat entre la Marne et l'Alsace. Nous sommes pourtant dans la même région, le Grand Est... N'y-a-t'il du vent que dans la Marne ? Ou sommes-nous les grands perdants d'un jeu dont les enjeux nous dépassent ? Dans tous les cas, j'estime que la Marne a déjà assez contribué dans cette folle course aux « énergies vertes ».

Mais... L'énergie éolienne est-elle aussi verte qu'annoncée ? La pollution liée à la fabrication est fortement externalisée, les impacts négatifs pendant le fonctionnement sont souvent sous-estimés et ceux qui seront produits lors du démantèlement sont encore bien incertains... Je pense que le parc éolien Portes de Champagne II peut parfaitement illustrer ceci. En effet, il y a fort à parier que l'extension ait un impact négatif sur la biodiversité. Les éoliennes F1 et E1 sont à moins de 200 m de la forêt de la Traconne, ce qui est contraire aux accords européens EUROBATS pour la protection des chiroptères. D'ailleurs, ces emplacements avaient déjà été refusés il y a dix ans... De plus, je suis très inquiète de la proximité d'un parc si dense avec la forêt de la Traconne qui est une ZNIEFF de type II et donc une biodiversité riche qui pourraient être très fortement impactée. Il est en effet connu que les éoliennes peuvent tuer des centaines d'animaux volants par an, notamment des chiroptères et des oiseaux migrateurs. J'estime que ce projet ne prend pas bien en compte l'impact négatif environnemental. Je ne suis pas certaine que mettre des éoliennes plus grandes soit la solution, car certaines espèces de chiroptères peuvent voler très haut... Ce manque de considération du promoteur vis-à-vis des impacts environnementaux négatifs est d'ailleurs pointé du doigt par le rapport de la MRAe...

En ce qui concerne l'enquête publique et l'information de la population. Je déplore le fait que les habitants des communes voisines n'aient eu aucune information de la part du promoteur vis-à-vis du projet. Nous avons, par conséquent, eu connaissance du projet très tardivement... De plus, les dates proposées étaient uniquement en semaine, car les gens qui travaillent ne pouvaient pas s'y rendre... Certes, le samedi 3 décembre a été rajouté, suite au prolongement de l'enquête car des documents étaient manquants, mais il s'agit du dernier jour d'ouverture de l'enquête...

Pour conclure, j'ai bien conscience des avantages, notamment financiers, que peut avoir l'implantation d'éoliennes dans nos villages. Cependant, je ne suis pas certaine que la population soit bien informée vis-à-vis des inconvénients et des risques qui y sont liés et qui sont souvent sous-estimés. Pour cette raison et pour les points abordés dans mon argumentaire, j'émet un **avis très défavorable** pour ce projet.

Je vous remercie de la lecture de mon avis et j'espère qu'il sera pris en compte.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.